

LES COULEURS

Le noir le Vert et l'Orange sont les trois couleurs choisies pour le logotype de TROC 3000.

Elles sont la base visuelle de votre identité, il est donc impératif de les respecter.

Références des Couleurs :

Quadrichromie

N 100%

C 51% - Y 27%

M 61% - Y 97%



Pantonne



Black

3252 C

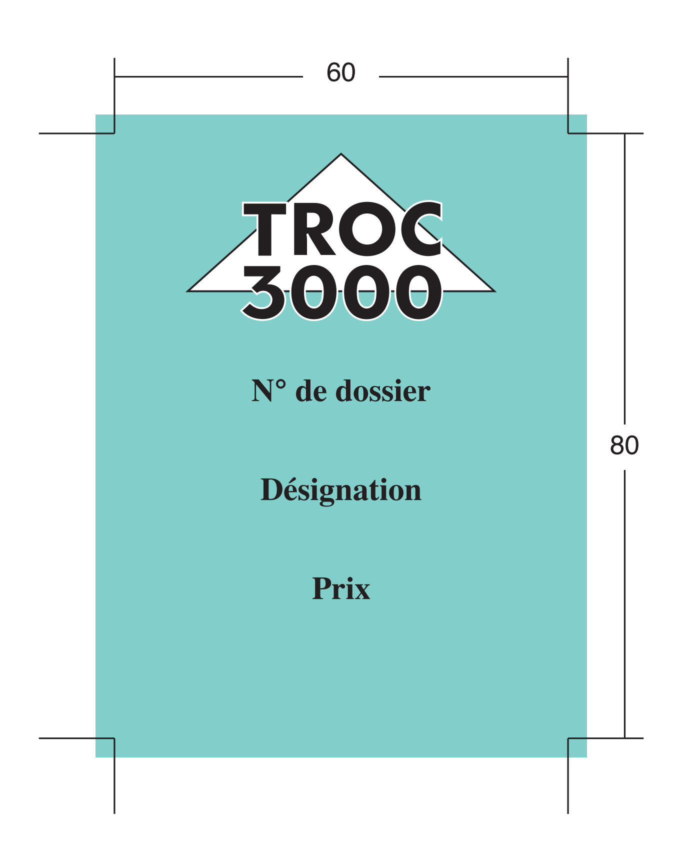


158 C



ETIQUETTES DE PRIX

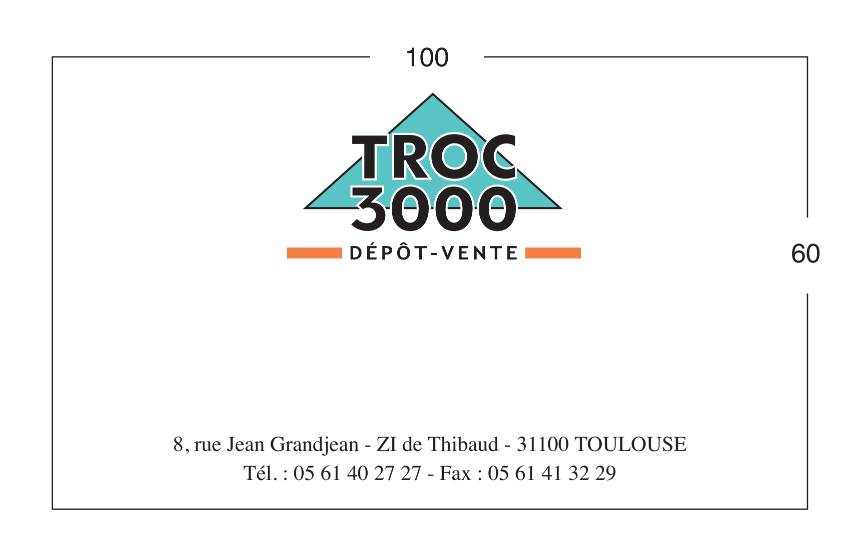
1 seul modèle d'étiquette
format 6 x 8 cm
impression 2 couleurs (réf. page 1)
Papier Offset blanc 250 gr.





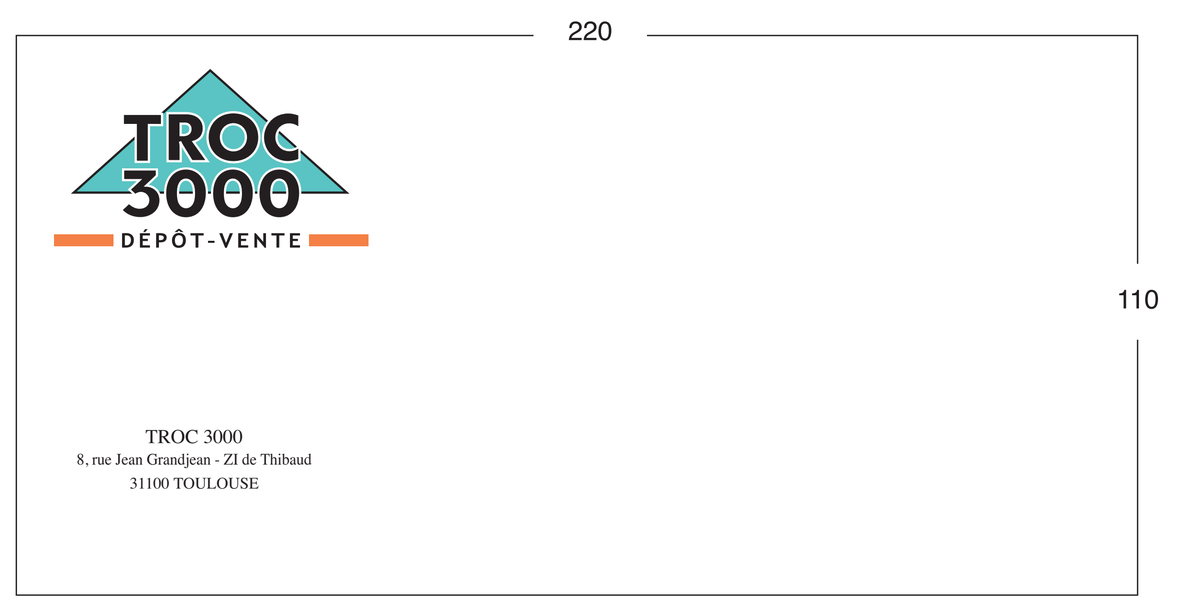
CARTE DE VISITE

Papier Bristol Blanc 250 gr.,
impression 3 couleurs (réf. page 1)
Format 60 x 100 cm



ENVELOPPE

Format 110 x 220, Réf. 15001 sans fenêtre, Réf. 15002 avec fenêtre, imp. 3 coul.
(réf. page 1)





PAPIER EN-TETE

Format 210 X 297
impression 3 couleurs (réf. page 1)
papier Offset blanc 80 gr.

210

TROC
3000
DÉPÔT-VENTE

297

S.A.R.L. Nicolas - 8, rue Jean Grandjean - ZI de Thibaud - 31100 TOULOUSE - **Tél. : 05 61 40 27 27** - Fax : 05 61 41 32 29



DOCUMENT N° 1 *“ESTIMATIONS - ENLEVEMENT”* Liasses 2 feuillets autocopiantes

format 210 x 297 mm - 1ère feuille blanche, 2ème feuille verte - impression noire recto



ESTIMATIONS - ENLEVEMENT

Nom : .... Prénom : ....

Adresse : ....

.... Tél. : ....

Pièce d'identité : ....

Prix du transport : ....

Enlèvement prévu le : ....

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	Prix de Vente Affiché en Magasin Maxi	Prix de Vente Affiché en Magasin Mini	Taux Commission sur Prix de Vente

TROC 3000

Date : ____________________

LE DÉPOSANT

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"





DOCUMENT N° 2 *"REÇU"* Liasses 2 feuillets autocopiantes

format 210 x 297 mm - 1ère feuille blanche, 2ème feuille verte - impression noire recto

TROC 3000
DÉPÔT-VENTE

Ce document n'est authentifié que par l'apposition du tampon de la société exploitante. Sans ce dernier il n'a aucune valeur et le TROC 3000 ne pourrait être en aucun cas recherché en cas de litige.

M./Mme/Mlle ____________

ADRESSE ____________

A ,le Tél. ____________

REÇU

Reçu la somme de (en lettres) : ____________

En règlement de :

DESIGNATION	REFERENCES	PRIX

Le matériel électrique, électroportatif, électroménager, TV, HI-FI, Informatique, Photo etc... est garanti de reprise sous 48 heures, en cas de non fonctionnement passé ce délai, il ne sera ni repris, ni échangé. Le matériel vérifié avant sa sortie ne peut être repris. La manutention, le démontage et le transport du mobilier est à la charge de la clientèle.

TROC 3000

L'ACHETEUR
(lu et approuvé)

DOCUMENT N° 3 *“ENLEVEMENT”* Liasses 2 feuillets autocopiantes

format 210 x 297 mm - 1ère feuille blanche, 2ème feuille verte - impression noire recto

TROC 3000
DÉPÔT-VENTE

Ce document n'est authentifié que par l'apposition du tampon de la société exploitante. Sans ce dernier il n'a aucune valeur et le TROC 3000 ne pourrait être en aucun cas recherché en cas de litige.

M./Mme/Mlle ____________________

____

ADRESSE ____________________

____

A ,le Tél. ____________________

ENLEVEMENT

Identité N° : ____________ Fait le : ____________ à : ____________

Date d'enlèvement ou de livraison : ____________________

Heure d’enlèvement : ____________ Prix transport : ____________

~~Paiement :~~ o Au transporteur - o Avance rétrocession

Détail de la marchandise : ____________________

____

____

____

____

Le déposant s'engage à procéder à l'établissement de son contrat de dépôt-vente sous 48 heures, suivant l'enlèvement, passé ce délai, TROC 3000, établira unilatéralement le contrat qui sera tenu à la disposition au TROC 3000. La manutention, le démontage et le transport du mobilier est à la charge de la clientèle.

TROC 3000

L'ACHETEUR
(lu et approuvé)



DOCUMENT N° 4 *"ACOMPTE"* Liasses 2 feuillets autocopiantes

format 210 x 297 mm - 1ère feuille blanche, 2ème feuille verte - impression noire recto

TROC 3000 DÉPÔT-VENTE

Ce document n'est authentifié que par l'apposition du tampon de la société exploitante.

M./Mme/Mlle ____________

ADRESSE ____________

A ,le

Tél. ____________

VENTE AVEC ACOMPTES

Reçu la somme de →

DÉSIGNATION	RÉFÉRENCES	PRIX

- Pour un montant total de : →

SOLDE →

<u>A RÉGLER DE LA FAÇON SUIVANTE :</u>

Au comptant à l'enlèvement, le au plus tard

<u>IMPORTANT :</u> il est convenu entre les deux parties, qu'en cas d'un retard dans le règlement et l'enlèvement excédant huit jours la date indiquée ci-dessus, les sommes versées à titre d'acompte ne seraient restituées qu'après avoir été minorées de 20% du prix total de ou des articles ci-dessus énumérés. La manutention, le démontage et le transport du mobilier est à la charge de la clientèle.

TROC 3000

L'ACHETEUR
(lu et approuvé)





DOCUMENT N° 5 *"LIVRAISON-ENLEVEMENT"* Liasses 2 feuillets autocopiantes

format 210 x 297 mm - 1ère feuille blanche, 2ème feuille verte - impression noire recto

TROC 3000
DÉPÔT-VENTE

Ce document n'est authentifié que par l'apposition du tampon de la société exploitante. Sans ce dernier il n'a aucune valeur et le TROC 3000 ne pourrait être en aucun cas recherché en cas de litige.

A ,le

LIVRAISON OU ENLEVEMENT

NOM : ______________________________

Adresse : ______________________________

Etage : ______________ Monte charge : ______________

Tél. : ______________ Fax : ______________

Identité N° : __________ Fait le : __________ à : __________

Date d'enlèvement ou de livraison : ______________________________

Heure : ______________ PRIX : ______________

<u>Paiement :</u> Au transporteur - Avance rétrocession : ______________

Détail de la marchandise : ______________________________

____

____

____

____

Le déposant s'engage à procéder à l'établissement de son contrat de dépôt-vente sous 48 heures, suivant l'enlèvement, passé ce délai, TROC 3000, établira unilatéralement le contrat qui sera tenu à la disposition au TROC 3000. La manutention, le démontage et le transport du mobilier est à la charge de la clientèle.

TROC 3000 L'ACHETEUR (lu et approuvé)





DOCUMENT N° 6 *"REÇU POUR REGLEMENT SANS ENLEVEMENT"*

Liasses 2 feuillets autocopiantes

format 210 x 297 mm - 1ère feuille blanche, 2ème feuille verte - impression noire recto

TROC 3000 DÉPÔT-VENTE

Ce document n'est authentifié que par l'apposition du tampon de la société exploitante. Sans ce dernier il n'a aucune valeur et le TROC 3000 ne pourrait être en aucun cas recherché en cas de litige.

M./Mme/Mlle ____________________

____

ADRESSE ____________________

____

A ,le Tél. ____________________

REÇU POUR REGLEMENT SANS ENLEVEMENT

La somme de (en lettres) : ____________________

DESIGNATION	REFERENCES	PRIX

A ENLEVER LE ______ /______ /20 ______ AU PLUS TARD

De convention expresse, il est formellement entendu que si la marchandise objet du présent reçu n'était pas enlevée à la date fixée ci-dessus, le ou les articles le concernant seraient remis en vente sous forme de dépôt-vente aux conditions de nos contrats au bénéfice de M./Mme ou Mlle ci-dessus bénéficiaire. La manutention, le démontage et le transport du mobilier est à la charge de la clientèle.

TROC 3000

L'ACHETEUR
(lu et approuvé)





DOCUMENT N° 7 *“CONTRAT DÉPÔT-VENTE”*

Liasses 2 feuillets autocopiantes

format 210 x 297 mm - 1ère feuille blanche, 2ème feuille verte - impression noire recto-verso

conditions générale au verso

TROC 3000
DÉPÔT-VENTE

S.A.R.L. NICOLAS - ENTREPRISE INDÉPENDANTE
8, rue Jean Grandjean - Z.I. de Thibaud
31000 TOULOUSE
Tél. : 05 61 40 27 27 - Fax : 05 61 41 32 29

Consultez l’état de vos ventes
www.troc3000.com

CONTRAT DE DÉPÔT-VENTE

N° DEPOSANT :

CONTRAT :

Nom :

Adresse :

Tél. :

Pièce d'identité :

AVANCE SUR RETROCESSION :

Code confidentiel Internet :

QUANTITÉ	DÉSIGNATION ET CARACTÉRISTIQUES DES ARTICLES	Prix de Vente Unitaire Affiché en Magasin Maxi	Prix de Vente Unitaire Affiché en Magasin Mini	Taux Commission sur Prix de Vente

Conditions particulières :

Durée du dépôt : le présent contrat est conclu pour une durée initiale de 60 jours fermes durant lesquels le déposant ne peut pas retirer les objets en dépôt. Cette première période est renouvelée tacitement, par période de trente jours, dix fois au plus, et le déposant est libre pendant ces périodes de retirer à tout moment ses articles. La durée maximale du dépôt, sauf stipulation contraire, est 360 jours. Conditions générales au dos. Taux de commission applicable sur le montant de la vente de chaque article :

Pour la part comprise entre 500,01 et 1000 € TTC : 33% — Pour la part comprise entre 0 et 500 € TTC : 38%
Supérieur à 1500,01 € et plus TTC : 25% — Pour la part comprise entre 1000,01 et 1500 € TTC : 28%

Frais fixes 4 € par contrat, prélevés lors du premier règlement, uniquement en cas de vente. Le déposant certifie sur l'honneur être le seul propriétaire légal ou mandaté par celui-ci pour agir comme tel, des articles confiés en dépôt-vente au TROC 3000. Le déposant reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales au verso qu'il approuve en totalité.

TROC 3000

Date :

LE DÉPOSANT
Signature précédée de la mention "lu et approuvé"



DOCUMENT N° 7bis Suite *“CONTRAT DÉPÔT-VENTE”*

Liasses 2 feuillets autocopiantes

format 210 x 297 mm - 1ère feuille blanche, 2ème feuille verte - impression noire recto-verso

conditions générale au verso

CONDITIONS GENERALES

Article 1 : Modalités.

1 - 1 : Le déposant donne mandat exclusif à TROC 3000 de vendre pour son compte le ou les articles énumérés au recto pendant toute la durée du dépôt et s’engage en contrepartie à régler à TROC 3000 la commission prévue aux conditions particulières.
1 - 2 : Le déposant s’interdit pendant la durée initiale de 60 jours d’intervenir dans la vente de quelque façon que ce soit, ainsi que de retirer tout ou partie des articles confiés sauf à verser, à titre de dédommagement, le montant de la commission prévue.
1 - 3 : TROC 3000 se réserve le droit de choisir les articles qui lui sont confiés en dépôt-vente.

Article 2 : Durée.

2 - 1 : Le présent contrat est conclu pour une durée initiale de soixante jours fermes pendant lesquels le déposant ne peut pas retirer les objets en dépôt.
2 - 2 : Cette période est renouvelée tacitement, par période de trente jours, dix fois au plus, et le déposant est libre, pendant ces périodes, de retirer à tout moment ses articles. En ce qui concerne les articles mis à prix de FRANCS 200,00 et en dessous, la durée maximale du contrat sera réduite à 180 jours au terme desquels si l’article n’a pas été vendu ni retiré, TROC 3000 pourra en disposer comme il l’entend (rebus ou vente) à son seul bénéfice.

Article 3 : Prix.

3 - 1 : Le prix de vente des objets confiés en dépôt-vente est déterminé d’un commun accord entre les deux parties. En aucun cas TROC 3000 n’est tenu d’accepter à la vente un article dont le prix demandé lui semblerait trop élevé.
3 - 2 : Les prix de vente des articles exposés peuvent être modifiés en baisse pendant la durée du contrat si leurs déposants en manifestent le souhait et ce autant de fois que désiré. D’autre part et de convention expresse, le prix de vente minimum initial pourra être baissé automatiquement après les soixante jours de dépôt de dix pour cent et à nouveau du même montant (soit dix pour cent du prix de vente initial) à chaque période de trente jours après la première baisse et ce jusqu’au moment de la vente, le taux de commission alors appliqué sera celui de la tranche de prix dans lequel l’article aura été réellement vendu. Voir taux de commission aux conditions particulières.
3 - 3 : La difficulté particulière de fixer parfois un prix optimum en fonction de la nature de certains articles amène TROC 3000 à proposer de fixer une fourchette possible de vente indiquant sur le contrat le prix maximum et le prix minimum de cette dernière.
L’accord du déposant à cette fourchette laissera à TROC 3000 la possibilité de vendre dans la limite des fourchettes.
TROC 3000 se réserve le droit d’appliquer le prix bas contracté avec le déposant dès le 16ème jour suivant le dépot de ses articles.
Cette rétrocession restera toutefois, toujours dans les soixante jours suivant le dépôt, égale ou supérieure au montant minimum de la fourchette diminué de la commission applicable.
L’éventuelle différence entre le prix de vente réel et le montant sur lequel sera calculée la rétrocession, constituera une commission exceptionnelle au bénéfice de TROC 3000 au titre de “services rendus”.
Passé les soixante premiers jours de dépôt, dans les cas de fourchettes de prix, c’est le prix minimum de cette dernière qui subira la baisse de 10% prévue dans l’article 3 - 2 du présent contrat.
3 - 4 : Certains produits
- soit saisonniers (appareils de réfrigération, de chauffage, matériel de ski, mobilier de jardin, matériel de camping, de jardinage, etc…)
- soit de vente très particulière en raison de leur nature, leur état ou leur style, peuvent avoir intérêt à ne pas être baissés systématiquement de 10% chaque trente jours après les premiers soixante jours de dépôt.
Dans ces cas, les produits en question pourront être vendus après plusieurs mois d’ancienneté de dépôt sans avoir subi toutes les baisses initialement prévues au contrat (alinéas 3 - 2).
La rétrocession faite au déposant se calculera alors sur la base du prix que TROC 3000 était en droit d’afficher compte tenu de l’ancienneté du dépôt.
La différence constituera une commission exceptionnelle au bénéfice de TROC 3000 pour tenir compte des frais de stockage, mise en état, réparation ou conditions particulières consenties à l’acheteur.

Article 4 : Règlement.

4 - 1 : Chaque fin de mois, pour autant que les sommes dûes soient supérieures à 50 F nets, il est rendu compte par écrit, au déposant des ventes effectuées pour lui durant la période écoulée entre le 16 du mois précédent et le 15 du mois en cours. Sur ce compte rendu est effectué le décompte des commissions et frais dûs à TROC 3000 conformément aux conditions particulières.
La différence entre le montant effectif des ventes ci-dessus et celui des commissions et frais, fait l’objet d’un règlement qui accompagne le compte rendu.
4 - 2 : Les sommes dues par TROC 3000 lorsqu’elles sont inférieures à 50 F nets ne font pas l’objet d’un compte rendu. Elles sont tenues à la disposition du déposant qui pourra venir les retirer à sa convenance dans un délai de 180 jours à compter de la vente.
Si les sommes en question n’ont pas fait l’objet d’un retrait dans un délai de 180 jours, elles seront considérées comme étant devenues la propriété de TROC 3000 et seront de ce fait intégrées dans sa trésorerie, sans recours possible du déposant.

Article 5 : Expiration du contrat.

5 - 1 : Au terme de la durée du dépôt initial de soixante jours, puis à tous moments, le déposant peur retirer, à ses frais, tout article invendu sans rien devoir à TROC 3000.
5 - 2 : Si le déposant n’est pas venu, dans les quinze jours suivant la résiliation ou l’expiration de la durée maximale de 360 jours du présent contrat, retirer le ou les articles invendus, TROC 3000 sera en droit d’en disposer librement soit :
a) d’en baisser à son gré le prix de vente afin de les écouler : le produit complet de cette vente lui sera acquis sans rétrocession, à titre de frais de garde,
b) de faire livrer et aux frais du déposant le ou les articles visés,
c) de les détruire sans qu’aucun dédommagement puisse être réclamé à TROC 3000 par le déposant.

Article 6 : Résiliation du contrat.

6 - 1 : TROC 3000 se réserve le droit, après en avoir informé le déposant par lettre recommandée avec Accusé de Réception, de retirer de la vente et de tenir à la disposition immédiate de celui-ci et à ses frais :
a) tout article, présentant un vice de forme ou de fonctionnement qui aurait été volontairement ou non dissimulé à TROC 3000 à la conclusion du présent contrat, et qui le rendrait ainsi impropre à la vente dans les conditions de qualité exigées par TROC 3000,
b) tout article pour lequel TROC 3000 aurait un doute sur la provenance ou sur l’identité de son propriétaire présumé (cas de vol, recel, etc…).
Dans les deux cas, le présent contrat serait annulé purement et simplement. Toutes contestations relèvent de la compétence du tribunal du lieu de signature.

Article 7 : Responsabilité - Litiges.

TROC 3000 ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dégradations de toutes sortes qui pourraient être causées aux articles à lui confiés en dépôt-vente, du fait de leur vétusté, de leur usure normale, de leur manipulation et de tous les phénomènes naturels inhérents à leur exposition (soleil, humidité, etc…).
De la même façon TROC 2000 ne saurait répondre de la qualité et du fonctionnement des articles qu’il vend pour le compte de ses déposants ; dans tous les cas de litiges soulevés par les acheteurs, le déposant-vendeur étant le seul responsable.
Si un litige quelconque venait ultérieurement faire annuler la vente réalisée par les soins de TROC 3000, la commission versée à son occasion resterait acquise de plein droit à celle-ci.

Article 8 : Assurances.

TROC 3000 s’engage à contracter auprès de la Compagnie de son choix, une assurance garantissant les risques de Responsabilité Civile, Vol et Incendie à l’intérieur de son local. La couverture de ces risques ne pourra en aucun cas excéder le montant remboursé par la Compagnie d’Assurances.





DOCUMENT N° 8 *"RELEVE DE VENTE - RÉTROCESION"*

Format 210 x 297 mm

Impression 3 couleurs recto (réf. page 1)

Papier Offset blanc 80 gr.

TROC
3000
DÉPÔT-VENTE

S.A.R.L. S.N.C.L. au capital de 50 000 F- Rue Pierre et Marie Curie - ZI de la Trousse - 73490 LA RAVOIRE - **Tél. : 04 79 72 94 10**
SIRET 352 384 382 00011 - APE 525 Z



DOCUMENT N° 9 - PAPIER EN-TETE - MAILING

Format 210 X 297, impression 3 couleurs (réf. page 1), papier Strong Guérimand 80 gr.



DÉPÔT-VENTE

Madame, Monsieur,

Vous avez passé une petite annonce pour vendre un bien d'occasion.

Votre démarche est excellente, elle correspond au nouvel état d'esprit **FIN DE SIÈCLE.**

Toutefois,

- Etes-vous suffisamment disponible pour répondre aux nombreux appels téléphoniques ?
- Votre acheteur se révèle insolvable, que faites-vous ?
- Hésitez-vous à faire rentrer chez vous un inconnu ?

Découvrez,

TROC 3000, les Leaders du Dépôt Vente avec deux magasins à Toulouse, ils s'attachent à vous satisfaire et à défendre vos intérêts.

Grâce à **TROC 3000**, vous économisez du **TEMPS**, de **L'ENERGIE** et de **L'ARGENT.**

FACILITÉ, TRANQUILLITÉ, RENTABILITÉ...

Vous avez tout à gagner chez **TROC 3000.**
et si vous ne connaissez pas encore... Je vous invite personnellement à visiter notre magasin.

TROC 3000
8, rue Jean Grandjean - ZI de Thibaud
31100 TOULOUSE
Tél. : 05.61.40.27.27 - Fax : 05.61.41.32.29
Ouvert tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - le dimanche de 15 h à 19 h

Nous nous tenons à votre entière disposition.

Michel CASSÉ
Directeur

CB - Crédits Cetelem - Carte Aurore - Crédit Gratuit 4 fois sans frais





DOCUMENT N° 10 *“DÉPLIANT 3 VOLETS”*

format 210 x 300 mm ouvert impression Quadrichromie recto-verso
sur papier couché brillant 135 gr.

VERSO



RECTO



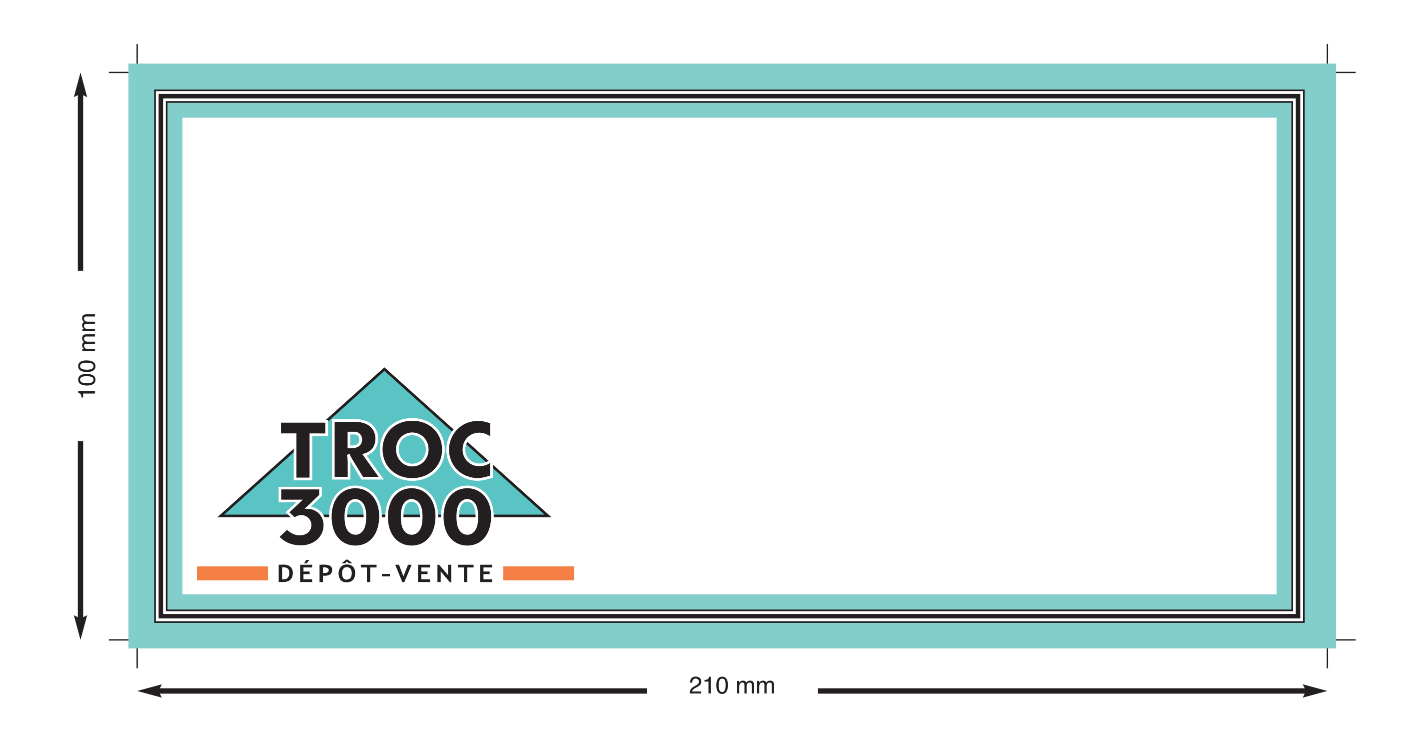




DOCUMENT N° 12 *“ETIQUETTE GRAND FORMAT”*

format 100 x 210 mm ouvert impression 3 couleurs recto ou recto-verso- (réf. page 1)

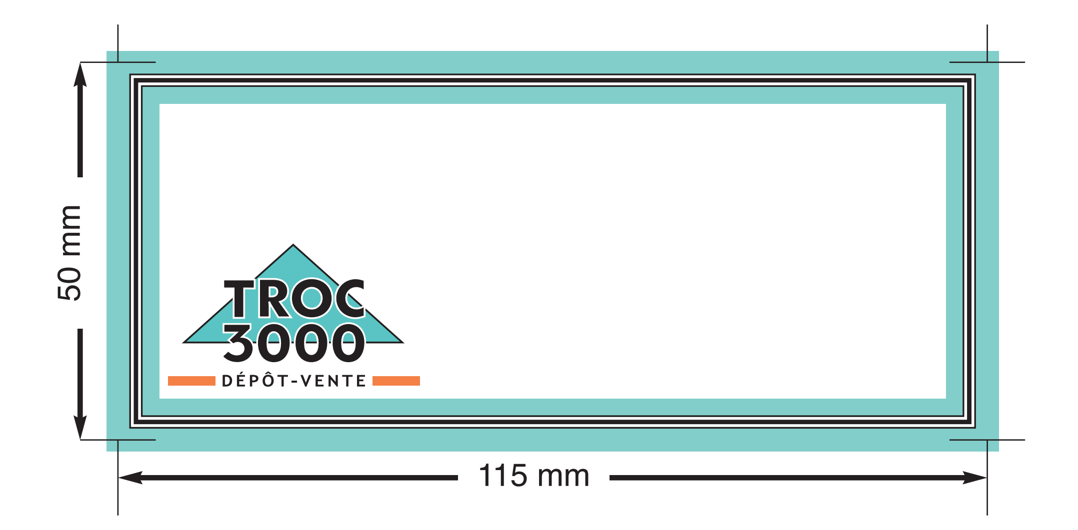
sur papier offset 250 gr.





DOCUMENT N° 13 *“ETIQUETTE PETIT FORMAT”*

format 50 x 115 mm ouvert impression 3 couleurs - (réf. page 1)
sur papier offset 250 gr.





DOCUMENT N° 14 *"LIASSE A5"*

Liasses 2 feuillets autocopiantes

format 150 x 210 mm - 1ère feuille blanche, 2ème feuille jaune - impression noire recto



S.A.R.L. NICOLAS - Entreprise indépendante
8, rue Jean Grandjean - ZI de Thibaud - 31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 40 27 27 - Fax : 05 61 41 32 29
SIRET 34878587400010 - APE 511 J

210 mm

150 mm

DOCUMENT N° 15 *“TRACTS 15X21”*

format 150 x 210 mm impression Quadrichromie recto-verso
sur papier couché brillant 90 gr.

VERSO



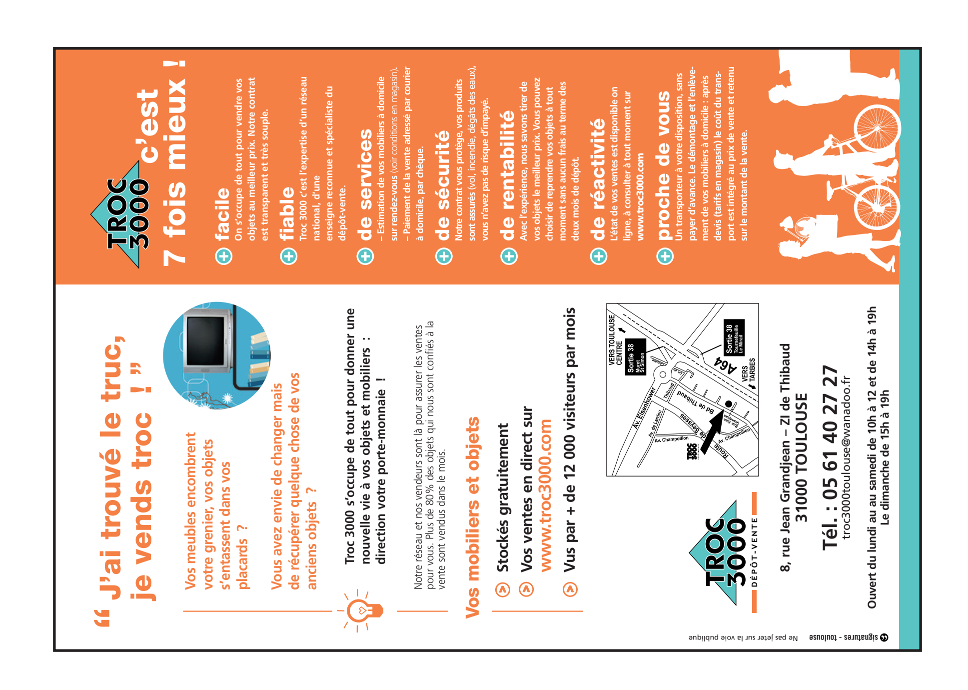
RECTO



DOCUMENT N° 16 *“TRACTS 15X21”*

format 150 x 210 mm impression Quadrichromie recto-verso
sur papier couché brillant 90 gr.

VERSO



RECTO





DOCUMENT N° 17 *“MÈTRE”*

format 1020 x 40 mm impression Quadrichromie recto sur papier couché brillant 135 gr.

